

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/074/4.1

Feuillet n°099



Communauté de Communes  
Terrassonnais  
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT  
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir  
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Pazayac, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 28 juin 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	36
Votants :	41
Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Coralie DAUBISSE BOYER, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE. Caroline VIEIRA, Nicole DUBREUIL RAVIDAT, Laurent PELLERIN.

**Suppléant :** Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET,

Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Claude TURBANT représenté par Betty CHABANE, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Dominique DURAND représenté par REBIERE Emmanuel.

**Excusés :** Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Roland MOULINIER donne pouvoir à Nicolas DJERBI, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Nadine PIERSON donne pouvoir à Francine BOURRA Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Edmond Claude DELPY, Mattia TRENTEMONT, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Jean-Michel LAGORCE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Nicole DUBREUIL RAVIDAT,

**SECRÉTAIRE :** Mme Nicole DUBREUIL RAVIDAT.

**OBJET : Transfert de l'activité France Services Thenon/Hautefort et création d'emploi**

*Vu* le code général des collectivités territoriales,

*Vu* le code général de la fonction publique,

*Vu* la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

*Vu* la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

AR Prefecture

024-200041150-20240708-DE202474-DE  
Reçu le 11/07/2024

**Vu** l'article L.1224-3 du code du travail fixant le régime applicable à l'ensemble des salariés d'une entité économique dont l'activité est transférée à une personne morale de droit public dans le cadre d'un service public administratif,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

**Vu** l'avis conforme du comité social territorial réuni le 7 juin 2024,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir ;

**Vu** les orientations budgétaires 2024 qui prévoient de procéder à la reprise d'activité de l'activité de France Services Thenon/Hautefort.

**Considérant** que dans ce cadre il convient de reprendre les salariés de cette structure,

**Considérant** que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :**

**Article 1 : Création d'emplois.**

Il est créé un emploi de Chargé d'accueil et d'accompagnement des usagers à temps complet au sein de France Services de Thenon et de l'antenne de Hautefort, relevant de la catégorie C, adjoint administratif.

Cet emploi est pourvu par l'agent transféré dont le contrat de droit privé à durée indéterminée devient un contrat de droit public à CDI selon le contrat initial.

**Article 2 : Effectif des emplois.**

Le tableau des effectifs, annexé aux présentes est modifié en prenant en compte l'emploi ci-dessus créé.

**Article 3 : Budget**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 09/07/2024

Le Président,  
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais

Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

**AR Prefecture**

024-200041150-20240708-DE202474-DE  
Reçu le 11/07/2024